

Générateur
de solutions ciblées

**STOP
AUX
VIRUS**

Lieux publics - Bureaux de vote
Institutions - Milieux médicalisés
Centres sportifs - Collectivités

cibler

détecter

accompagner

innover

maîtriser



L'accompagnement ne doit pas être un luxe !

DÉSINFECTANTS

DÉSINFECTANTS LIQUIDES

BACTOPIN PLUS CONCENTRÉ ET BACTOPIN PLUS

Pour milieux médicalisés...



COMPOSITION	DOSAGE	CLASSEMENT	RÉF	CONDITIONNEMENT
Chlorure de didécylidiméthylammonium : 74,5 g/L, Dodecylidipropylènetriamine : 26,6 g/L	0,25 %	 	300070	Bidon de 5 L, carton de 4
			300750	Flacon de 750 ml, carton de 6

Pour tous les types de sols, surfaces et mobiliers des collectivités (crèches, maisons de retraite...), milieux médicalisés (cabinets médicaux, ambulances...), milieux sportifs et CHR (cafés, hôtels, restaurants).

Formulé sans Biguanide (PHMD) ni autre substance classée CMR, il garantit la sécurité de l'utilisateur tout en apportant une efficacité maximale.

Actif sur virus Herpès, PRV (Hépatite B), BVDV (Hépatite C) et Grippe (Influenza A).

- Bactéricide : EN 13727 - EN 13697
- Levuricide : EN 1650 - EN13624 - EN13697
- Virucide : Selon EN 14476 - Influenza A (H1N1), PRV (Hépatite B), BVDV (Hépatite C) et Herpès virus

S'utilise en pulvérisation.

Odeur : Pin des Landes

AMBIONET

AMM N° 9800117



COMPOSITION	DOSAGE	CLASSEMENT	RÉF	CONDITIONNEMENT
175 g/L glutaraldehyde 50 g/L chlorure de didécyl diméthyl amonium 40g/L Chlorure de n-alkyl benzyl diméthyl ammonium	Pulvérisation : A 1,5% fongicide et virucide ou à 0,25% bactéricide. Thermonébulisation - Nébulisation : A 1,75 ml + 1 ml d'eau par m ³ ou à 1,25 ml + 1 ml d'eau par m ³ .	 	D202.020	Bidon de 21 kg

Liquide concentré hydrosoluble à usage professionnel uniquement, cest un désinfectant : Bactéricide (normes En1276 et En1656) et Fongicide (normes En1650 et En1657). Virucide (normes NFT72180) des logements matériel de transport de la nourriture des animaux, des locaux, du matériel de stockage et de transport des produits d'origine animale et végétale, des surfaces en contact avec les denrées alimentaires et de toutes surfaces dans les domaines de la santé publique (Directive Biocides 98/8/CE:TP 2, TP 3, Tp4). S'utilise en pulvérisation.

AÉROSOLS ET FUMIGÈNES

DÉSODOR FOGGER

Aérosol à diffusion continue



COMPOSITION	DOSAGE	CLASSEMENT	RÉF	CONDITIONNEMENT
Terpinéol, ammonium quaternaire, essence d'eucalyptus	1 aérosol pour 50 m ³	 	310301	Carton de 12 x 150 ml

NORMES : Bactéricide selon : AFNOR NF-T 72-151 spectre 5
VIRUCIDE : H1N1 EN 11476



Assainisseur, odorisant
Pour les lieux collectifs (bureaux de vote, écoles...)

cibler

détecter

accompagner

innover

maîtriser



Edialux France, Z.A. Mâcon Est, 01750 Replonges
03 85 31 89 10 - info@edialux.com - www.edialux.fr